

# LE JOURNAL DE SAINTE-MARIE DE RÉ

## EDITO

### Chères maritaises, Chers maritais,

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal votera fin mars, le budget primitif de l'année.

C'est dans une période contrainte que nous l'avons élaboré. L'augmentation du coût de l'énergie et les hausses des prix impactent nos dépenses de fonctionnement. J'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs des bâtiments et structures publics pour être vigilants non seulement sur l'utilisation de l'éclairage et du chauffage, mais aussi de l'eau.

Ainsi, nous avons fermé la salle des Tilleuls cet hiver et regroupé les activités associatives salle des Tamarins. La salle de la Fanfare a été mutualisée et accueille deux autres formations musicales, jusqu'au printemps. La recherche d'économie est l'affaire de tous, nous remercions les associations pour leur participation à l'effort collectif.

Nous avons souhaité, malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour améliorer la qualité de vie dans notre village et en parallèle soutenir le tissu économique. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments, de l'environnement, du littoral comme vous le constatez depuis janvier, nous poursuivons en 2023 la même activité soutenue que les années précédentes et toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale. Nous le pouvons grâce à la bonne santé financière de notre commune.

Nous apprécions notre village pour sa vie à l'année, sa tranquillité... Avec le printemps vont arriver les ponts du mois de mai, la fréquentation du village va s'amplifier, et forcément la circulation en voiture, à vélo, augmenter. Ce qui demande vigilance, respecter des règles, bienveillance et parfois patience...

Le plan de stationnement est comme chaque année, inséré dans ce journal. Vous êtes résident principal ou secondaire : dès fin mars passez en mairie pour valider vos abonnements de stationnement à tarif préférentiel. Nos déplacements à pied ou à vélo restent les plus adaptés et les meilleurs pour la santé !!

Débutées en novembre dernier, les réunions de quartier se poursuivent, à raison d'une par mois. Nous avons maintenant six mois de recul : c'est un temps d'échange franc et constructif sur tous sujets, le format de réunion par secteur (11 sur la commune) rend le dialogue plus libre et amical... Nous vous remercions pour vos retours positifs encourageants et remercions bien-sûr les référents bénévoles pour leur disponibilité et leur engagement.

En avril, les comités consultatifs Bien Vieillir et Jeunesse vont s'installer, votre participation est précieuse et nous vous invitons à remplir les bulletins joints à ce journal.

Début avril, les premiers composteurs collectifs prendront place sur une parcelle communale. Là aussi des bénévoles impliqués seront les bienvenus pour veiller à leur bonne utilisation.

Des fruitiers ont fait leur apparition le long des clôtures de l'école, priorité aux enfants pour manger les framboises, cassis, pommes, ...

Prochainement l'arrière-dune de la plage Basse Benée, très abîmée par le stationnement va retrouver sa végétation dunaire.

L'agenda des sorties à Sainte Marie est bien rempli, qu'elles soient organisées par les associations, la commune, la médiathèque, nous aurons le plaisir de partager ensemble ces moments festifs.

À très vite,

**Gisèle Vergnon,**  
Maire de Sainte Marie de Ré

## FOCUS

### Martine Kientz, conseillère numérique sur l'Île de Ré

Le numérique est de plus en plus présent dans nos vies, il est donc essentiel que chaque citoyen ait la possibilité d'accéder à cet univers et à tous les services qui lui sont associés. L'inclusion numérique doit permettre de rendre le numérique accessible à chacun, principalement la téléphonie et internet, de transmettre les compétences qui permettront de faire de ces outils un levier de l'insertion sociale et économique, de faciliter l'accès au droit des personnes les plus fragiles socialement, mais aussi de communiquer avec sa famille, de s'informer, de se divertir.

La quasi-totalité de nos interactions sociales se déroulent aujourd'hui presque totalement en ligne. L'inclusion numérique concerne tous les publics et non pas seulement les personnes les plus précaires.



crédit photo ©Cdc Île de Ré

Permanence le mardi matin à partir de 9h15 à l'espace numérique de la médiathèque uniquement sur rendez-vous

☎ 06 77 57 54 21

✉ numerique@cc-iledere.fr

Prochaines dates : 21 mars 2023

#### Quel est votre rôle ?

Ma mission est très large, je peux aider à prendre en main un équipement informatique, naviguer sur internet, savoir déjouer les arnaques, envoyer, recevoir et gérer les courriels mais aussi apprendre les bases du traitement de texte. L'usage du numérique est devenu essentiel au quotidien pour effectuer les démarches administratives (demande auprès de la CAF, renouvellement carte d'identité, demande de logement). J'aide à créer et utiliser les espaces personnels des grands services publics (France Connect). Je suis agréée AIDANT CONNECT, je peux à ce titre, non seulement vous aider mais réaliser à votre place les démarches administratives en ligne via une connexion sécurisée.

Je suis complémentaire à la Maison France Services (à la Poste de Saint Martin de Ré) car je n'accueille pas seulement le public, je l'aide et surtout je le forme à réaliser lui-même ses démarches.

#### Quelques-unes de mes missions :

- Découvrir et utiliser les modes de paiement en ligne,
- Faire une demande de logement et d'APL,
- Aller sur le portail AMELI, Doctolib etc,
- Découvrir les logiciels de communication (Sympa, WhatsApp...), installer une appli,
- Faire mes démarches auprès des services locaux (carte grise, permis de conduire, timbre fiscal...),
- Découvrir les ressources en ligne pour réaliser mon CV et le diffuser en ligne,
- Accéder aux services en ligne communaux de l'enfance (portail Famille pour l'ALSH, Cantine),
- Apprendre à sécuriser mes connexions et me protéger des arnaques,
- Utiliser le Chèque Energie.

#### Quel est votre public en général ?

Sur Sainte Marie de Ré, je reçois essentiellement des jeunes seniors. Leurs demandes concernent surtout les démarches administratives. Je les aide à remplir les dossiers mais surtout je leur explique comment devenir autonome.

#### Comment se passe vos rendez-vous ?

Les personnes peuvent venir avec leurs ordinateurs ou tablettes personnels, sinon j'utilise mon propre matériel. Elles peuvent aussi utiliser celui mis à disposition par la médiathèque. Les rendez-vous durent environ 40 minutes. Chacun peut revenir plusieurs fois. Il est obligatoire de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail. Je demande toujours le sujet du rendez-vous. Ce qui me permet pour des domaines particuliers d'effectuer des recherches en amont pour pouvoir répondre rapidement à la demande.

#### Comment envisagez-vous votre travail ?

Ce qui m'intéresse surtout dans ce travail, c'est d'aller au plus près du public dans chaque commune. Les rendez-vous se passent de façon très conviviale, c'est un échange avec chaque personne qui dépasse souvent le cadre du rendez-vous. L'important est de dédramatiser l'outil informatique, rendre la personne autonome et la sensibiliser aux opportunités et risques que comportent les usages numériques. C'est une approche pédagogique et d'accompagnement vis-à-vis d'une société de plus en plus numérique où chacun doit avoir sa place. ■

Isabelle Ronté, adjointe aux finances, ccas, logement et solidarité

# ENVIRONNEMENT

## Les plantes invasives

Un début d'année appelle les bonnes résolutions ; voici quelques informations pour les plantes invasives, nombreuses dans l'île, difficiles, voire impossibles à éradiquer.

Elles ont un impact néfaste sur l'environnement et provoquent un appauvrissement du milieu naturel. Également responsables de la perte de la biodiversité et de l'altération du fonctionnement des écosystèmes, certaines présentent des risques sanitaires car toxiques et allergisantes.

Sur 25 espèces inventoriées en 2015, 6 sont répertoriées invasives : le baccharis, la griffe de sorcière, le yucca, l'herbe de la pampa, l'ailante glanduleux et le raisin d'Amérique sont les plus

problématiques.

Pour la préservation du patrimoine naturel :

Déposer à la déchetterie vos résidus et tailles de jardin et non en milieu naturel ;

Ne pas tenter d'éliminer une espèce invasive (contacter les écogardes toujours à votre écoute au 05 46 09 68 65 et courriel : [ecogardes@cc-iledere.fr](mailto:ecogardes@cc-iledere.fr)) ;

Ne pas planter ces invasives bien évidemment ;

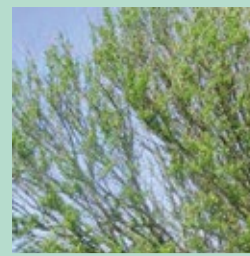
Privilégier les plantes locales : lilas commun, ciste à feuilles de sauge, sauge arbustive, arbusier, ceanothe, photinia.

### + d'info sur internet

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) ou [orenva.org](http://orenva.org) ou [fcbn.fr/action](http://fcbn.fr/action).

Téléchargez le **GUIDE DES PLANTES ENVAHISSANTES** publié par la Communauté de communes de l'Île de Ré [www.cdciledere.fr/plantes-invasives-comment-je-limite-leur-propagation/](http://www.cdciledere.fr/plantes-invasives-comment-je-limite-leur-propagation/)

## 6 plantes invasives



BACCHARIS



GRIFFE DE SORCIÈRE



YUCCA



HERBE DE LA PAMPA



AILANTE GLANDULEUX



RAISIN D'AMÉRIQUE



### Bon à savoir

Dans une optique d'embellissement du village, la commune peut délivrer sous conditions un « permis de végétaliser » sur le domaine public, devant vos habitations. Ces espaces sont réglementés et doivent être accompagnés par les services techniques qui vous donneront conseils et réponses à vos questions ([ctm@saintemariedere.fr](mailto:ctm@saintemariedere.fr)).

## Les arbres dans notre commune



200

arbres plantés depuis 2017 à Sainte-Marie de Ré !

### ■ Abattre ou couper ?

Vous avez la chance d'avoir un ou plusieurs arbres sur votre propriété et ces derniers vous semblent malades ou gênants. Vous songez donc à les couper ou les abattre. Sachez que des solutions adaptées peuvent très souvent être trouvées sans recourir à l'abattage systématique des sujets.

Car au-delà des réglementations en vigueur sur le territoire communal (Plan Local d'Urbanisme, Site Classé, Espace Boisé Classé) qui confèrent aux arbres une protection particulière et des obligations pour leurs propriétaires (pas de coupe ou abattage sans avoir déposé au préalable, une

demande auprès des services communaux ou préfectoraux), il est impératif de prendre conscience de l'intérêt patrimonial et environnemental de ces arbres, de la nécessité d'en prendre soin afin de les préserver le plus longtemps possible.

C'est pourquoi, en amont de vos réflexions, contactez le service urbanisme de la commune pour connaître les démarches administratives qui s'imposent et consultez plusieurs professionnels de l'élagage qui pourront vous conseiller et établir des devis adaptés à l'état sanitaire des arbres sans recourir nécessairement à leur abattage.



### Bon à savoir

■ Distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation :

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieur ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieur à 2 mètres	2 mètres

■ Branchages : la coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux situés sur votre terrain qui avancent sur la propriété voisine de la vôtre ou sur le domaine public relève de votre responsabilité. C'est à vous de les entretenir. Par contre, vous ne pouvez couper vous-même les branches de la propriété voisine qui déborderaient éventuellement sur votre propriété.

### ■ Au P'tit Clos



Ce jardin pédagogique est implanté depuis 2014 sur une parcelle communale de 1000 m<sup>2</sup>, rue des Mésanges. Les enfants maritais de l'école découvrent

ce jardin extraordinaire lors de sorties accompagnées.

Outre le potager et la vigne, une trentaine d'arbres fruitiers sont plantés dès la création du jardin : pommiers, pêchers, poiriers, abricotiers, mirabelliers, noisetiers, amandiers, pruniers, cerisiers, et un petit figuier qui ne demande qu'à grandir.

Toute l'année, les bénévoles accueillent les maritais les mercredis et samedis matin de 9 h à 10 h 30 pour d'éventuels

conseils. Avec des ateliers taille des arbres de décembre à janvier.

En cette 9<sup>ème</sup> année, le verger a bien prospéré grâce aux bons soins de bénévoles passionnés de jardinage sous la houlette de Martine Recher, présidente de l'association.

Les récoltes « bio » sont données aux maîtresses qui les répartissent aux « petits jardiniers » ; les bénévoles les achètent durant les périodes où les enfants sont absents.

### ■ Des arbres fruitiers aux écoles !



Pommes, poires, framboises, cassis, ...

Plusieurs variétés d'arbres fruitiers ont été plantées en janvier par les espaces verts à l'école Louis Gaucher, près de la spirale aromatique et le long de la clôture grillagée. De quoi faire le bonheur des petits & grands gourmands !

Philippe Laulanet, adjoint cadre de vie et environnement, Laurence Lopez, déléguée environnement et Anne Pawlak, déléguée Patrimoine bâti

## Anthony Cordon, viticulteur à Sainte-Marie de Ré

Anthony Cordon est l'un des 16 viticulteurs sur Sainte-Marie de Ré. Il exploite 17 ha de vigne certifiés Bio et Hve 3.



### Pourquoi Bio et HVE ?

Ce sont deux certifications complémentaires au niveau du cahier des charges. La Bio est une démarche individuelle alors que la HVE est une démarche collective de la coopérative Uniré afin que tous les adhérents soient certifiés en 2025

### Le printemps arrive, que se passe-t-il dans vos vignes ?

Au printemps, c'est là que tout commence ! Le maître mot : l'observation !

Tout d'abord, je mets en place la confusion sexuelle (les phéromones perturbent la reproduction de l'Eudémis et du Cochylys, deux insectes qui attaquent le raisin). Cette méthode nous permet de ne plus utiliser d'insecticide depuis 2015 sur l'ensemble du vignoble UNIRE.

Je surveille l'évolution de la végétation, mais aussi la pression des maladies grâce à mes ceps de vignes non traités et de nombreux outils à ma disposition (Station Météo,

Bulletin de santé du végétal, modélisation de l'évolution de la maladie ...).

De mai à juin, je pratique l'ébourgeonnage (eh oui c'est comme les tomates, tout ce qui ne sert à rien, on l'enlève ! C'est une méthode de lutte contre la maladie)

Début mai, je commence à protéger mon vignoble en adaptant les doses en fonction de la végétation jusqu'à mi-juillet voire fin juillet en fonction de la météo.

Avec la certification HVE, je dois utiliser un pulvérisateur à panneaux récupérateurs (je récupère la bouillie qui n'atteint pas la vigne et je réduis de 40 % la quantité de produit utilisé).

L'ensemble de nos opérations est enregistré informatiquement et centralisé à la coopérative, ce qui nous permet de suivre la consommation de produits.

En 2022 nous avons un IFT(1) de 8,55 pour les adhérents UNIRE alors que celui de la région Cognac est de 18,2, soit 47 % de moins. Les produits CMR(2) ne sont plus utilisés depuis 2020.

Je fais en moyenne 10 passages si tout va bien. En Bio, je n'utilise que des substances d'origine naturelle (soufre, bouillie bordelaise ...), donc après 20 mm de pluie elles sont lessivées et je dois recommencer.



### Découverte du métier

samedi 22 avril de 9h à 12h

aux hangars agricoles

(derrière la station d'épuration)

### Et l'été que faites-vous ?

Une fois la période de protection terminée, je laisse le raisin mûrir tranquillement jusqu'aux vendanges. Avec mes collègues de la coopérative, nous partons en voyage découvrir d'autres vignobles et méthodes de travail.

De retour de nos voyages, nous avons mis en place sur Sainte Marie des essais de cépages résistants aux maladies (un ou deux traitements par an suffisent) afin d'évaluer ceux qui seraient les mieux adaptés à notre terroir et à nos vins.

### Et enfin les vendanges...

Ah oui et là on commence vers 5h du matin pour rapporter de la « vendange fraîche » à notre œnologue afin de préserver la qualité de notre raisin.

### Que se passe-t-il après ?

Juste après les vendanges, j'épands du compost (issus des déchets verts de La Rochelle) et fait des couverts végétaux dans mes parcelles pour nourrir mon sol et le protéger. J'arrache et renouvelle les parcelles qui en ont besoin.

Puis début décembre, je commence la taille pour préparer la récolte de l'année suivante. J'en profite pour effectuer des formations afin de suivre les évolutions du métier.

(1) IFT : L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) est un indicateur qui rend compte du nombre de doses de produits phytosanitaires appliqués par hectare pendant une campagne culturale.  
(2) CMR : Le CMR est une catégorie de produits chimiques : il s'agit de produit Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique.

Daniel Vallégeas, adjoint marchés, commerces et agriculture



## Un observatoire d'oiseaux à la Station d'épuration

Dans le cadre de la restructuration complète de la station d'épuration de la commune, avec l'autorisation des services de EAU17, propriétaire du site, un belvédère permettant l'observation des oiseaux a été installé aux abords de la lagune d'eau traitée. De nature pédagogique, il sera dédié aux associations et aux enfants des écoles. Son ouverture ne saurait tarder.

### Flash INFO

2023

=

**Dernière année avant suppression des poubelles aux abords des plages**

## ENFANCE / JEUNESSE

### Les inscriptions à la rentrée scolaire 2023-2024 sont ouvertes !



Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant, né en 2020 pour la rentrée scolaire de 2023 / 2024. Vous êtes invités à vous présenter auprès du service d'accueil de la mairie, sans oublier de prendre un rendez-vous avec la Directrice de l'École, Mme Lathus.

Notre école est constituée de 3 classes en maternelle ainsi que 5 classes en élémentaire. La cour est dotée de structures de jeux adaptées aux enfants, d'un circuit de billes ou voitures, de tables de ping-pong, de 2 buts pour jouer au foot ou handball et de 2 paniers de baskets. Les élèves ont accès pendant le temps scolaire au stade de foot, city stade et gymnase.

Notre équipe de 4 personnes au restaurant scolaire, sert à nos enfants des repas à 90 % bio et fait maison tous les midis, et confectionne aussi les goûters.

Vous avez besoin d'un service de garderie ? l'alsh est juste derrière l'école, vos enfants seront pris en charge par nos animateurs qui emmènent le matin les enfants ou les récupèrent à la sortie des classes.

A proximité de l'école vous trouverez la crèche parentale mais aussi le parc « du petit-bois » et le skate park, idéal pour les goûters après la sortie de classe !

Contactez dès maintenant la mairie au 05 46 30 21 24.

### Banc de l'amitié



A l'école Louis Gaucher, les délégués de classe sont élus au début de l'année scolaire et prennent leur rôle très à cœur. Ils se réunissent 3 à 4 fois dans l'année scolaire et nous, élus, avons le plaisir d'y être invité. Ils nous soumettent leurs idées pour mieux vivre ensemble dans l'enceinte de l'école, comme l'idée du banc de l'amitié. A quoi sert le banc de l'amitié ? Dès qu'un enfant se sent triste, ou ne sais pas avec qui jouer, il s'assoit sur le banc et les autres enfants peuvent venir le voir.

Les élèves ont réalisé un très beau travail pour le mettre en valeur et pour ne plus se sentir seul.

Merci à eux pour cette belle initiative !

Christelle Etienne, déléguée aux affaires scolaires

## VOIRIE / RÉSEAUX

### Renouvellement des réseaux EU/AEP

Rappel : Travaux réseaux eaux usées, eau potable : maîtrise d'ouvrage syndicat des eaux EAU 17.

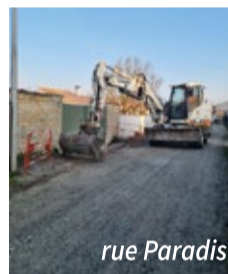
Travaux eaux pluviales et aménagement voirie, éclairage public : maîtrise d'ouvrage communale.

#### Travaux réalisés

Rue Basse et la Place d'Antioche.

Piste cyclable reliant la RD201 et la Rue du 8 mai : retrait du platelage bois très détérioré, puis réalisation d'un béton lavé délimité par deux rangées de pavés.

La démolition du hangar dans le Clos Faquet a eu lieu début janvier : réalisation d'un parking provisoire pour les clients des commerces le temps des travaux de réfection des réseaux sur la place d'Antioche. Il sera maintenu ouvert cet été (voir conditions et modalités sur le plan de stationnement communal).



La réfection de la Rue du Paradis : tabourets EU/eau potable changés, les entrées de portails et portillons revêtus par un béton lavé avec la chaussée en enrobé bitumé.

Rue Chantecorps face aux ateliers Dazelle : changement des regards eaux pluviales et eaux usées et réfection de la route par un enrobé.

#### Les travaux à venir

Lotissement des Passeroses : réalisation qualitative de la chaussée.

Rue des Sables, Rue des Alouettes et rue de la Flotte

### Littoral

Les gabions endommagés au belvédère de Port Notre Dame vont être remis en état dans les prochaines semaines.

A la Maladrerie, une nouvelle tranche de gabions sera changée à l'automne pour la protection de l'érosion côtière. 100 mètres linéaires sont déjà remis à neuf.

A la Basse Benaie : la rénovation de l'épi qui était très dégradé a eu lieu en février.

L'épi Saint Sauveur : reprise du revêtement détérioré fin février/début mars.



Jean-Philippe Guillemoteau, adjoint Littoral et voirie

## PATRIMOINE

### Reprise des travaux place Eude Aquitaine

Comme vous le savez, la Commune s'est engagée en faveur de la création d'un commerce et de nouveaux logement locatifs sociaux place Eudes d'Aquitaine : mise à disposition du foncier et participation financière en vue de la réalisation du projet.

En ce début d'année, plusieurs d'entre vous ont constaté que le chantier était « au point mort » depuis quelques semaines, suite à la découverte d'une galerie, en sous-sol du bâtiment.

Outre la nécessité de sécuriser les travaux de fondation et donc le bâtiment dans son ensemble, le service régional de l'archéologie (Ministère de la Culture) a été informé. La richesse patrimoniale de notre territoire implique aussi d'associer nos partenaires institutionnels

Les missions géoradar et photogrammétrie se sont déroulées fin janvier et suite au rapport établi, HABITAT 17, l'Architecte et les entreprises ont prévu de reprendre les travaux début avril.

Anne Pawlak, déléguée Patrimoine bâti

# SORTIES À NE PAS MANQUER

Plus d'événements sur notre site internet  
[www.saintemariedere.fr](http://www.saintemariedere.fr)

## > MARS

**Samedi 18**  
Le Printemps des Poètes > 18h30  
Exposition | Médiathèque  
En partenariat avec l'association Art Dit

**Soirée dansante > 20h30**  
Salle des Paradis  
Comité des Fêtes & Animations

**Mercredi 22 > 18h**  
Rencontre avec Muriel Zürcher autour de ses romans  
Médiathèque  
En partenariat avec la Médiathèque départementale dans le cadre du Prix littéraire des collégiens

**Samedi 25**  
**Carnaval défilé**  
Association des Parents d'élève  
Drôles de Maritais

**Jusqu'au 25**  
Le Bonheur à toi de choisir  
Exposition d'Alexandra Béjar et izumi Mattei-Cazalis  
Médiathèque

**Dimanche 26**  
Concert Fanfare | Salle des Paradis

**Lundi 27 > 15h30**  
Cinéma | Salle des Paradis  
Club des Jeunes Aînés

**Du 31 mars au 2 avril**  
Exposition et Conférence « L'Art du Marais » Par Hubert Bonin à la Petite Ecole  
Conférence le 31 mars > 19h

## > AVRIL

**Samedi 1<sup>er</sup>**  
**Soirée dansante > 19h**  
Salle des Paradis

**1<sup>er</sup> > 9h à 11h et 2 > 10h à 11h**  
**Collecte de déchets**  
Plage Port Notre-Dame  
Association Surfrider Foundation Europe



**Du 4 au 9**  
Exposition et Conférence « A la Découverte de la calligraphie » avec Nathalie Gautier-Desfossé  
Petite Ecole et ANCRE  
Conférence le 7 avril à 19h à la Petite Ecole

**Dimanche 9**  
Brocante | Parc Montamer | La Côtochat

**Du 11 au 24**  
Exposition de la Galerie « Art & Âme »  
Petite Ecole et ANCRE

**Du 11 au 22**  
Des Vacances à la médiathèque | Demandez le programme !

**Dimanche 16 > 17h**  
Théâtre "Un amour de Boa" | Salle des Paradis  
Cie Ilot Théâtre

**Samedi 22 > 11h**  
Echange avec la Cie Ilot Théâtre autour du spectacle dédié à Jean-Jacques Vergnaud | Médiathèque

**Vendredi 28 > 18h à 20h**  
[Inédit] « Ludoparty avec les Dés Jantés !  
Médiathèque | Tout public, entrée libre

**Samedi 29 > 9h - 18h**  
**Marché aux fleurs & plantes**  
Parc Montamer

**Jusqu'au 25**  
Le Bonheur à toi de choisir  
Exposition d'Alexandra Béjar et izumi Mattei-Cazalis | Médiathèque

## > MAI

**Du 24 avril au 1er mai**  
Exposition Pierre Nadler | Petite École

**Du 26 avril au 7 mai**  
Exposition Sébastien Bé | ANCRE Maritaise

**Lundi 1**  
**Pique-nique** | Parc Montamer  
Comité des Fêtes & Animations

**Du 2 au 15**  
Exposition Association AAA | Petite École

**Vendredi 5 > 19h**  
« Nouvelles en musique » avec Delphine Chartier et Olivier Borne  
Petite Ecole et ANCRE

Conférence le 7 avril à 19h à la Petite Ecole

**Dimanche 7**  
Concert | Salle des Paradis | École de musique

**Du 10 au 21**  
Exposition Cécile Colas | ANCRE Maritaise

**Samedi 13**  
**Marché AMAP** | Salle des Paradis

**Du 16 mai au 5 juin**  
**Parcours des Arts**  
Atelier Dazelle, Petite école, salle des Tilleuls, Ancre Maritaise

**Invité Gilles Charrière du 16 au 23 mai à la Petite école**  
Ile Arts et Culture

**Vendredi 19**  
**Marché des créateurs**  
Place des Tilleuls

**Dimanche 28**  
**Promenade gourmande**  
Comité des Fêtes & Animations



## Il flotte un « ESPRIT POP » aux ateliers Dazelle

Au numéro 2 des ateliers Dazelle s'est installé ESprit POP, dirigé par Bruno BAUDOUIN. Cet Artisan Numérique offre de multiples domaines de compétences au service de tous les Rétais :

Sauvegarde numérisée de votre patrimoine enregistré sur d'anciens supports et mise sur des supports actuels type clés USB, disques numériques ou fichiers  
Retouche numérique de photographies ou diapositives

Et aussi :

Montage et tournage de vidéos publicitaires et marketing  
Ecoute, conseil et assistance en informatique  
Dépannage divers matériel informatique et audiovisuel  
Vente de matériel informatique (agréé Apple)

Contact : esprit.pop.info@gmail.com ■

Didier Leborgne, déléguée Artisanat

## ► Suivez-nous sur

[saintemariedere.fr](http://saintemariedere.fr)

Facebook et Instagram

en vous inscrivant sur Panneau

Pocket



## Logement saisonnier chez l'habitant

Louer une (ou plusieurs) chambre à un salarié saisonnier en toute tranquillité ? Bonne idée !!!

L'association Horizon Habitat Jeunes lance dès le mois d'avril une opération de logements en chambre chez l'habitant (en partenariat avec la communauté de communes de l'île).

Estelle VENIEN de HHJ est à votre disposition au 05 46 00 79 00 ou par mail à evenien@horizon17.org. Elle viendra visiter votre logement, vous accompagnera dans toutes vos démarches et vous mettra en relation avec le salarié. ■

## EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Sainte Marie de Ré Autrement

### DES SOUHAITS, DES PROJETS, DES ENGAGEMENTS...

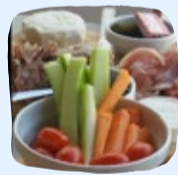
#### ...POUR 2023



Stationnement gratuit



Des logements ouverts à l'année



Une cantine pour enfants et seniors



Boulodrome intergénérationnel couvert



Fin des nids de poules...



...place au poulailler communal



Des composteurs collectifs...



...pour des jardins partagés...



...et le développement du maraîchage



Une naissance... un arbre



Moulin électro-générateur



Budget participatif

Pour le groupe AUTREMENT, France CASALA-BONTÉ, Jean-Yves BREILLOUX, Didier GUYON, François LÉONARD, Marie-Hélène SCOTTO LA MASSES, collectifmaritais2020@gmail.com

## EXPRESSION DU GROUPE MAJORITAIRE

Clairement engagés pour Sainte Marie de Ré

Petits commentaires sur certains pictogrammes ci-contre...

grippe aviaire », depuis plus de 6 mois...  
Leurs poules devront patienter...

**Composteurs collectifs** : Les premiers sont installés ce printemps,

**Jardins partagés** : notre recherche de clos est toujours en cours... Si les élus de la minorité ont des pistes, il serait bien d'informer l'adjoint à l'environnement, un vrai travail d'équipe...

**Une naissance... un arbre** : symbole respectable, mis en place depuis 20 ans par quelques communes françaises et depuis peu repris par 2 communes de l'île de Ré... nous n'allons pas copier pour copier, soyons innovants dans l'intérêt de tous les Maritais.

**Moulin électro générateur** : une utopie et en plus les quelques moulins restant sont privés...

**Budget participatif** : en cours depuis 2019... Cette année ce budget sera alloué aux comités consultatifs Bien vieillir et Jeunesse.

**Le groupe MAJORITAIRE**

**Stationnement en haute saison** : Comme chaque année, payant du 15/04 au 15/09, à proximité des marchés, commerces et lieux attractifs du village, pour assurer une réelle rotation des véhicules et éviter les voitures « ventouses ».

Le plan communal de stationnement joint détaille les zones payantes **et gratuites**, tarifs et modalités d'abonnement.

**Logements ouverts à l'année** : depuis 2012, la Majorité municipale agit pour des volets ouverts à l'année, programmes soutenus de logements locatifs intermédiaires et d'accession sociale à la propriété, projet Fougerou pour lequel les élus de la minorité ce sont abstenus de voter....

**Boulodrome Couvert** : Le périmètre proposé pour ce projet dans le PLUI voté en 2019, a été réduit par les services de l'Etat afin de préserver l'habitat d'oiseaux protégés et repérés, un boulodrome couvert et les stationnements associés n'étaient dès lors plus compatibles.

**Fin des nids de poules, place au poulailler communal** : Oui, La formule est amusante, il semblerait que les élus d'opposition ignorent cette information : nous sommes en zone « risque sévère de



MAIRIE DE SAINTE-MARIE DE RÉ

32, rue de la République, 17740 Sainte-Marie de Ré  
05 46 30 21 24

[info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr)

Directrice de la publication : Gisèle Vergnon

Comité de rédaction : Gisèle Vergnon,

Nathalie Fruhauf et les élus

Photos : Mairie de Sainte-Marie de Ré

Réalisation : Nathalie Fruhauf

Impression : IRO // Dépôt Légal n°1135